

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 19 juin 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents 11: Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Christine BILLE, Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Nicolas DARZAC, Christian FROUIN, Patrick JACQMOT, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS.

Excusés 1: Cédric LABORDE,

Absents 2 : Didier DELORD, Guillaume LESCLOUPE,

Pouvoir :

Madame Christine BILLE a été désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance,
- Approbation P.V. du Conseil du 5 juin 2023,
- Projet City-Stade :
 - Présentation des offres,
 - Subventions,
 - Reste à charge,
 - Avis, décision
 - Délibération,
- Présentation du projet de bulletin municipal 2023,
- Fête locale 2023 : Programme, Répartition des tâches, Divers
- Cérémonie du 26 juillet : Organisation, Répartition des rôles
- Délibération facturation pour mise à disposition de la salles des fêtes
- Informations CCAA
- Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 5 juin 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Projet City-Stade :

- Présentation des offres,

Nous avons reçu 4 offres pour la construction du City-Stade

-Tableau des propositions :

COMPARATIF ENTREPRISES

	HUSSON		S.A.E.		MEFRAN		CLAVE	
	Coût		Coût		Coût		Coût	
Dimensions City -Stade	20,10 x 9,80	21 156,75 €	20 x 10	36 000,00 €	21 x 11,52	23 500,00 €	21 x 9,5	30 547,00 €
Frontons gratuits pour rando	Oui							
Raillet								
Volley Badmington mini tennis	Non option	500,00 €				300,00 €		
Option F + P 65 l Offerte		-675,00 €						
2 minibuts métal	Non option	1 132,00 €						
1 filet pare ballon	Non option	2 450,00 €						
Gazon synthétique	Non option							
Scellement pose et Montage	Oui	7 750,00 €						
Tests de charge		437,50 €				450,00 €		
Passage PMR						500,00 €		
Options						14 467,00 €		
Coût HT Avec Options		32 751,25 €		40 000,00 €		54 417,00 €		
Coût TTC		39 301,50 €		48 000,00 €				
Amenagement Plateforme HT	Oui	17 100,25 €	A vérifier	????	Oui	21 480,00 €	Pas compris	
Amenagement Plateforme TTC		20 520,30 €				25 776,00 €		
Place P.MR.	Oui		A vérifier	????			Pas prévue	
Total HT		49 851,50 €		40 000,00 €	Avec options	75 897,00 €		42 587,00 €
TOTAL TTC		59 821,80 €		48 000,00 €	Avec options	91 076,00 €		51 104,40 €

- Subventions,

Des demandes de subventions ont été demandées et elles ont été accordées à hauteur de 80 % du montant HT

Les subventions accordées sur le montant HT sont :

- 50 % de l'A.N.S (Agence Nationale du Sport)
- 30 % de D.E.T.R par l'État
- 16,604 % de FCTVA / récupération de la T.V.A
- soit un total de **48 158,54 €**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal les différentes offres et le détails des subventions, l'offre de l'entreprise HUSSON est plus complète si le

-Reste à charge,

CITY-STADE		
Tableau de Financement		
Subvention ANS		24 925,75 €
DETR		14 955,45 €
Total subventions		39 881,20 €
TTC moins Subventions		19 940,60 €
FCTVA		8 277,34 €
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE		11 663,26 €

Le reste à charge pour la commune serait donc de **11 663,26 €**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour passer la commande à l'entreprise HUSSON et autorise le Maire à faire un prêt relais si nécessaire.

2. Présentation du projet de bulletin municipal 2023,

La commission communication s'est réunie Samedi 17 juin pour préparer le sommaire du prochain bulletin municipal.

Mr Christophe LANGLADE a fait la présentation du projet au Conseil Municipal et le conseil est en accord avec ce qui a été présenté.

3. Fête locale 2023 : Programme, Répartition des tâches, Divers

La fête de VIELLA est programmée pour le 3ème week-end de juillet soit du 14 au 16 juillet 2023,

Le programme des fêtes a été établi par le comité des fêtes après l'Assemblée Générale qui s'est tenu le 23 juin 2023.

La municipalité offrira l'apéritif le dimanche 16 juillet à 12h00,

Les ingrédients pour le punch, les quiches et pizzas ont été commandées,

Pour ce qui est de la répartition des tâches, le punch sera préparé le jeudi 13 juillet à 18h00 au foyer.

La mise en place des tables se fera le dimanche 16 juillet au matin.

Les illuminations seront posées par G.E.S d'Aire sur l'Adour mercredi 12 juillet 2023.

4. Cérémonie du 26 juillet : Organisation, Répartition des rôles

- Organisation,

Lors de la dernière réunion du conseil, il avait été décidé d'organiser la cérémonie à la stèle du Chemin du Souvenir, suivie d'une cérémonie au Monument aux Morts des Allées de Saint-Pierre, puis d'offrir un apéritif aux Allées Saint-pierre.

Mr le Maire s'interroge sur les difficultés pour l'organisation matérielle de ces 2 cérémonies.

Mr le Maire propose l'organisation suivante :

- 10h00 : Cérémonie au Monument aux Morts des allées Saint-Pierre,
- 11h00 : Cérémonie à la stèle du Chemin du Souvenir
- 12h00 : Apéritif Square René Cassin

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour modifier l'ordre des cérémonies.

- Répartitions des tâches,

La listes des invités a été vérifiée par Mr LASSERRE Jacques,

Le secrétariat de la Mairie fait l'envoi des invitations et la commande les pizzas.

La préparation des monuments, la mise en place des tables pour les gerbes, la mise en place des chaises à la stèle et le rangement sera assurée par les agents communaux,

La commande des gerbes et l'achat des boissons sont assurés par Mr le Maire,

L'accueil des personnalités sera assuré par Mr LASSERRE Jacques et Mr le Maire,

L'organisation et la synchronisation des cérémonies seront assurées par Mr LASSERRE Jacques et Mr LANGLADE Christophe,

Les porte-drapeaux seront Mr DELORD Didier, Mr PEYRUC, Mr LAMARQUE Jean Michel et Mr FROUIN Christian,

La mise en place et le service sera assuré par les conseillers présents,

5. Délibération facturation pour mise à disposition de la salles des fêtes

La délibération n°9 / 2017 du 15/02/2017 prévoit une facturation pour la mise à disposition de la salle des fêtes :

Utilisation pour les besoins communaux ou les activités municipales	Location gratuite	
	Montant pour un WEEKEND Du vendredi 16 H au Lundi 9 H	Majoration pour JOUR complémentaire
Utilisation par des associations de la commune	Location gratuite	Location gratuite
Utilisation par des usagers privés	50 €	20 €

- Pour un week-end : Gratuite pour les associations de la commune, 50 € pour les Viellanais, 150 € pour les personnes hors de la commune.

- Caution de 400 € pour tous, rendue si la salle est restituée propre et en bon état, (Ce chèque de caution servira à régler l'entreprise de nettoyage si son intervention s'avère nécessaire ou à remplacer du matériel ou du mobilier détérioré).

- Fourniture d'une attestation d'assurance de Responsabilité Civile pour tous.

Nous constatons régulièrement que le minimum de ménage n'est pas toujours assuré lors du retour des clés, les agents communaux assurent dans tous les cas le lavage du sol avec la machine.

Avant de passer la machine, les agents communaux doivent parfois terminer le ménage,

Mr le Maire propose :

- de demander un chèque de 150 € pour le ménage qui sera rendu si tout est en ordre ou qui sera encaissé par la Mairie, si la salle n'est pas correctement nettoyée
- ou doit-on augmenter le montant de la location ?

Après de longues discussions, Mr le Mairie propose de voter pour demander un deuxième chèque de caution de 150 € pour le ménage. Ce chèque sera encaissé par la Mairie si le ménage n'est pas effectué complètement et correctement.

Après délibération avec 6 voix pour et 5 voix contre le Conseil municipal donne son accord pour la modification des cautions.

6. Informations CCAA

- L'accueil téléphonique du C.I.S.A.A a ouvert au public le Lundi 19 juin de 12h00 à 20h00, Le mardi 20 juin, un médecin a débuté les consultations de 12h00 à 20h00, le deuxième médecin consulte 5h00 / semaine.

Pour le moment, le C.I.S.A.A réserve l'accueil aux patients résidents sur le territoire de la CCAA, une communication à l'attention de la population a été fournie par la CCAA et a été transmises à toutes les adresses mail de Viellanais enregistrées dans les contacts.

Le Président de la CCAA travaille toujours pour le recrutement d'un deuxième médecin à temps plein.

L'inauguration du C.I.S.A.A est prévue le 13 juillet 2023 à 17h00.

- Le Conseil communautaire s'est tenu le 19 juin à Plaimont, lors de ce conseil le Président a présenté le nouveau logo de la CCAA.

- La CCAA a signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie, dans le cadre de l'acquisition d'un bien immobilier sur Aignan en vue de permettre d'établir les règles juridiques et d'assister la commune en veillant à l'obtention et à la disponibilité des financements.

- L'attribution des marchés d'investissement voirie est confié à SNAA ACCHINI pour notre commune.

- Le tableau des emplois va être modifié et mis à jour

- Création de chemins de randonnée sur Sarragachies et Maumusson, la CCAA prendra en charge le balisage de ces chemins et les communes en assureront l'entretien.

- La CCAA va signer une convention dans le cadre de la charte pour le développement des énergies renouvelables dans le Gers.

- **Création d'un L.A.E.P :** Lieu d'Accueil Enfant Parents qui était prévu dans la C.T.G (Convention Territoriale Globale)

C'est un lieu ouvert à Aignan et à Riscle dans lequel les parents qui le souhaitent, ou ceux qui sont ciblés par les assistantes sociales, peuvent venir rencontrer des professionnels de la petite enfance

A partir des constats et des besoins relevés dans le diagnostic pour la signature de la C.T.G en décembre 2022 et lors des réunions de travail en collaboration avec des partenaires, les élus de la CCAA ont souhaité inscrire la création d'un L.A.E.P sur la collectivité. Il existe un vrai besoin d'actions au niveau local ainsi qu'un besoin d'accompagnement à la parentalité pour tout public et à tout âge, avec des familles qui subissent la ruralité, bien souvent originaires du territoire et qui peuvent rencontrer un problème de mobilité.

La création d'un nouvel espace dédié permettra de répondre aux besoins d'accompagnement de toutes les familles du territoire dans l'exercice de la parentalité de 0 à 6 ans.

L'objectif du L.A.E.P est d'accompagner les famille du territoire pour échanger avec des professionnels et des parents en les rassurants dans leur fonctions parentales, de proposer un environnement adapté aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent pour jouer, rêver , échanger, partager, de faire connaissance et de renforcer le lien parent-enfant.

Le L.A.E.P accueille des parents, futurs parents ou grands-parents accompagnés d'un enfant de 0 à 6 ans, l'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. Toutes les familles peuvent venir pour un temps déterminé, c'est également un lieu pour les familles qui souhaitent rompre un isolement social, ou dont l'enfant ne fréquente pas les structure d'accueil.

Pour un parent au foyer, l'accueil du LAEP permet de structurer la semaine et de rompre l'isolement, il sait que ce jour-là il pourra souffler dans un lieu adapté, échanger s'il le souhaite avec d'autres adultes, son enfant aura accès à une socialisation et une autonomie progressive,

A chaque séances deux accueillantes sont présentes, elles sont disponibles et à l'écoute des familles, font le lien et valorisent la relation entre l'enfant et les parents. Elles accompagnent l'autonomie de l'enfant et favorisent sa sociabilisation.

Chaque accueillante doit s'exprimer dans une attitude discrète et dans l'absence de jugement, Cette posture permet de créer un climat de confiance et de sécurité. Les accueillantes sont garantes du bon fonctionnement du lieu et du respect du cadre bienveillant.

Le LAEP accueillera les parent à

- Aignan au Multi-Accueil ancien collègue le lundi de 9h00 à 12h30

- A Riscle au R.P.E 1 lotissement du Bourdalat (CCAA) le mardi de 14h30 à 18h00

La participation au LAEP est basée sur le volontariat et l'anonymat, l'accueil est sans formalité administrative et gratuit.

7. Questions diverses

- Fuite d'eau au foyer,

Nous avons constaté une fuite d'eau au foyer sur la conduite enterrée sous le bâtiment entre le comptage situé dans la ruelle côté cuisine et les toilettes. L'entreprise FOSSIER est intervenue pour une réparation qui a nécessité l'abandon de la conduite défectueuse et la création d'un nouveau point de livraison côté toilettes.

Le coût de la réparation est important, il s'élève à près de 1000 €

- Dégâts voirie suite aux intempéries

Les orages subis semaine 25 sur notre territoire ont causé des dégâts très important à la voirie : - chutes d'arbres,

- Éboulements importants de talus,
- Coulées de boue sur les routes,
- Dégradation des revêtements de la voirie,

Dès le dimanche 18 juin, nous sommes intervenus pour nettoyer certaines routes,

Merci à Frédéric RICHEVAUX et Damien CORBACHO pour leur participation dès le dimanche matin.

Dans la nuit du 21 au 22 juin 2023, des orages encore plus violents ont provoqué de nombreux glissements de talus, le colmatage des fossés. Avec l'accord de la CCAA, Frédéric RICHEVAUX a fait appel à l'entreprise pour dégager les nombreux glissements de talus, l'entreprise est intervenue durant 4 jours avec pelle mécanique et camions.

Nous devons intervenir sur certains chemins ruraux qui ne sont pas transférés à la CCAA.
Nous avons demandé que notre commune soit déclarée en « État de Catastrophe Naturelle », nous sommes en attente de la réponse.

- Travaux aux abords du cimetière

Les travaux engagés sont terminés, la station-service est en fonctionnement depuis le 21 juin 2023.

Mr le Maire a demandé à GESTINOR s'il était possible de connaître la fréquentation. Ils doivent revenir vers nous.

Gestonor a rencontré des difficultés pour la mise en service notamment avec le raccordement de la ligne téléphonique avec Orange, pour le moment l'installation fonctionne à partir du réseau G.S.M mais également avec Enedis pour la mise en service du compteur définitif. Celle-ci était programmée le 13 juin et à ce jour elle n'est toujours pas réalisée, Enedis nous donne la date du 12 juillet 2023 pour son intervention.

Monsieur le Préfet du Gers souhaite faire l'inauguration des travaux, la date envisagée est le jeudi 13 juillet à 15h30, avant l'inauguration du C.I.S.A.A à Riscle qui est programmé à 17h00.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'inauguration le jeudi 13 juillet 2023.

- Cinéma en plein air

Une soirée cinéma en plein air est proposée au stade le vendredi 7 juillet 2023, l'affiche a été transmise à tous les contacts ainsi qu'aux Mairies des communes voisines.

Avez-vous des questions : oui

Peut-on programmer les travaux à réaliser au cimetière ?

La programmation de la corvée est prévu le samedi 23 septembre 2023 à 9h00

Monsieur le Maire informe que l'ordre du jour est terminé.

Fin de la réunion à 22 H 00.